

[▸ Imprimer ce texte](#)

Signature du « Pacte patrimonial du Mont-Royal »- Les institutions présentes sur la montagne s'engagent pour une protection accrue du mont Royal

Montréal, le 7 février 2008 - Le maire de Montréal, M. Gérald Tremblay, et les représentants des 14 institutions installées sur la montagne ont procédé à la signature du Pacte patrimonial du Mont-Royal en présence de la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec, Mme Christine St-Pierre. Ce document vient confirmer leurs engagements volontaires à l'égard de la préservation d'éléments patrimoniaux qui se trouvent sur le mont Royal et sur leur propriété.

Cette nouvelle collaboration permettra de mieux conjuguer les efforts des institutions avec ceux de la Ville. Avec la signature du Pacte, la Ville de Montréal sera en mesure d'assurer au mont Royal une protection qu'elle n'aurait pu assumer au moyen d'acquisitions ou d'expropriations.

« Aujourd'hui, nous franchissons une nouvelle étape dans la préservation d'un lieu emblématique de notre métropole. Avec la signature du « Pacte patrimonial du Mont-Royal », les grands propriétaires installés sur les flancs de la montagne confirment leur participation au grand projet collectif de protection du mont Royal. Je salue la valeur inestimable des gestes généreux et solidaires posés par ceux-ci. Plus que jamais, ils reconnaissent qu'occuper une parcelle de la montagne est un privilège qui comporte des responsabilités envers la collectivité montréalaise », a déclaré le maire.

Rappelons que c'est en avril dernier que le maire de Montréal sollicitait la collaboration des institutions présentes sur la montagne afin qu'elle prennent des engagements volontaires en faveur de la protection accrue du mont Royal. Les engagements contenus aujourd'hui dans le Pacte patrimonial viennent consolider la protection du mont Royal, tant au chapitre du patrimoine bâti et naturel qu'à celui du patrimoine paysager. Quant à elle, la Ville de Montréal déposait au conseil municipal son Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal le 28 janvier dernier.

La ministre St-Pierre a félicité le maire Tremblay pour les efforts déployés afin de développer des réflexes et une culture de protection du mont Royal. Pour tous les signataires du Pacte patrimonial, elle a ajouté « Vous accomplissez aujourd'hui un geste de haut civisme envers un legs inestimable, et vous m'apportez la preuve que mon ministère vise juste quand il établit certaines pistes d'action quant à la révision de la Loi sur les biens culturels pour laquelle je débute bientôt une série de consultations qui me mèneront un peu partout au Québec ».

Soutien à la biodiversité

Par ailleurs, la Ville de Montréal, dans le cadre de son partenariat avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, a annoncé la création d'un programme de soutien financier à la biodiversité. Ce programme vise à encourager les efforts déployés par les propriétaires institutionnels de l'AHNMR afin de conserver la diversité biologique du mont Royal. Une subvention pourra être accordée aux propriétaires visés pour la réalisation de travaux admissibles sur leur terrain et serait versée après entente avec la Ville quant à la nature des travaux, à leur coût et au calendrier de leur réalisation. Ce programme s'inscrit sur un horizon de dix ans et sera financé pour les trois prochaines années conjointement par la Ville et le Ministère.